



Imprimé n° 106*/02.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Loi n° 97-101 du 8 octobre 1997.

Format 17 x 21.

Spécimen

Le maire de la commune
de

atteste que M
né(e) le ____/____/____
domicilié(e) à

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;
a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

(Intéressé(e)),
(Signature)

Délivrée le ____/____/____
Le maire / L'autorité consulaire
(Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.